

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. LEYRIS Jean-Michel, 1^{er} adjoint.

Date de convocation du Conseil : le 12 février 2026

Présents :

MMES CROUZETTE, NOEL, BOUDRIE, CLEDIERE, CERTAIN
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, SAGE, MANCI,
ORLIANGES

Absents excusés :

Mme VILLATOUX (procuration à M. LEYRIS)
Mme VERDEYME (procuration à M. SAGE)
Mme MARLINGE (procuration à Mme BOUDRIE)
M. VILLETTE (procuration à M. MANCI)
M. FOURCHES
Mme POUGET

Absent non excusé :

Mme MOUSNIER

Secrétaire de Séance : M. Jean-Luc CHAMBRAS

Le Conseil Municipal,

- Après présentation et explication du compte
- Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260212-D003-2026-1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Considérant que Mme. le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2025 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,

Considérant que le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Tulle

- Procède au règlement définitif du budget 2025,
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Arrête à la somme de 87 962,53€ le montant des dépenses d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2026 (budget principal)
- Arrête à la somme de 72 403,52€ le montant des recettes d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2026 (budget principal)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits acquittés.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**